

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 7 août 2013

Le PV de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité

Les décisions modificatives d'un montant de 30.248,26 € en section de fonctionnement et de 21.815,26 € en section d'investissement recettes et dépenses de la commune sont adoptées à l'unanimité, ainsi que celle d'un montant de 31 € concernant le service de l'eau en section de fonctionnement.

Tarifs cantine scolaire applicables à la prochaine rentrée scolaire: par 13 voix pour et 2 contre, le conseil municipal adopte les tarifs suivants:

- 3,20 € par repas au forfait pour les enfants résidant dans la commune
- 3,77 € " " hors de la commune
- 4,00 € pour les repas occasionnels

Un fonds de concours de 5.677,59 € HT est voté pour les travaux à La Bitarelle, ainsi que les travaux annexes pour un montant de 1.196,70 € HT.

A l'unanimité le conseil décide la création de :

- 1 emploi d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet
- 2 emplois d'agent technique principal 2ème classe à temps non complet

et la suppression d'un emploi d'agent technique 1ère classe à temps complet

Le conseil approuve à l'unanimité les avenants aux marchés des lots 2-7 et 9 concernant la construction des bâtiments Place de l'An 2000

Composition du prochain conseil communautaire: par 10 voix pour et 5 contre le conseil municipal adopte la proposition n° 2

Convention avec l'ADMR de l'Enseigne: par 14 voix pour (Mme VERDIER Présidente de l'association n'ayant pas pris part au vote), le conseil municipal autorise M. le Maire à signer cette convention concernant la mise à disposition à titre gracieux du local situé à la mairie ainsi que l'un des garages situé en face la gendarmerie dans lequel est stocké le matériel de théâtre.